

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 05 juin 2023

Le cinq juin deux mille vingt-trois, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la salle Minotaure, à Vendôme, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du cinq mai deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Monsieur Alexandre AVRIL ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Nadia ESSAYAN ; Madame Karine GLOANNEC-MAURIN ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Magali SAUTREUIL ;

L'Etat :

Monsieur Benoît LECERF ; Madame Laëtitia DE MONICAULT, représentant Madame la Directrice régionale des affaires culturelles ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Monsieur le Recteur de l'Académie Orléans-Tours ; Madame Michèle PREVOST ;

La mairie de Château-Renault :

Madame Brigitte DUPUIS, Maire de Château-Renault ;

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Joël HAFKIN ; Madame Cécile LESTRADE ; Monsieur Denis WALGENWITZ ;

Les représentants du personnel :

Madame Julie GERMAIN ; Monsieur Julien HAIRAULT ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Madame Delphine BENASSY ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Monsieur Jean-Patrick GILLE ; Monsieur Patrice LATRON ;

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Stéphane CHARTIER, Directeur de cabinet de Madame la Maire de Château-Renault ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, cheffe de service Création, Territoires et Publics à la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Sami TLILI, chargé de mission Industries culturelles à la Région Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 24 (dont huit pouvoirs)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Délibération n°09-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Le 03 février dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2023 qui s'élève à 8 008 658 €.

Un budget supplémentaire est soumis aux membres du conseil d'administration afin notamment d'intégrer au budget de l'agence le résultat de fonctionnement inscrit au compte administratif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report du résultat de fonctionnement 2022

Conformément aux éléments présentés au compte administratif, il est proposé de reporter au budget supplémentaire 266 227,83 € en section de fonctionnement au compte 002.

Ces crédits sont affectés comme suit :

- aux aides à la librairie : un montant de 19 500 € correspondant au reliquat 2022 du plan de relance de la DRAC Centre-Val de Loire. Le chapitre 6574 ainsi que le chapitre 011 sont augmenté d'autant en dépenses ;
- à l'éducation aux images : un montant de 7 000 € correspondant aux actions restant à réaliser sur la subvention 2022 perçue dans le cadre de l'appel à projet du CNC autour de l'écriture scénaristique ;
- enfin, le résultat 2022 vient abonder l'équilibre budgétaire.

Recettes propres et produits exceptionnels

Lors du vote du budget primitif 2023, la perspective de l'affectation du résultat 2022 à l'occasion du budget supplémentaire avait été envisagé comme devant permettre d'ajuster le budget 2023 de l'agence.

En parallèle et dès le mois de janvier 2023, un chantier a été ouvert avec la Région Centre-Val de Loire et la DRAC pour étudier toutes les mesures financières nécessaires à l'équilibre budgétaire, sur les prochaines années.

La diminution du chapitre 70 (-165 180 €) vient ainsi compenser l'équilibre budgétaire abondé par l'affectation d'une partie du résultat 2022.

Augmentation des dépenses du chapitre 011 :

Au-delà d'ajustements budgétaires entre les différents comptes de ce chapitre, ce dernier est augmenté pour intégrer une partie des dépenses pour les aides à la librairie dans le cadre du reliquat 2022 (à hauteur de 1 850 €). Le chapitre est également augmenté pour intégrer des interventions en prestations initialement budgétées en rémunération. Des mouvements ont ainsi été opérés depuis le chapitre 012.

Ce chapitre vient enfin équilibrer en dépenses une partie de l'affectation du résultat 2022.

Stabilité du chapitre 012

Le chapitre relatif aux dépenses de personnel reste stable. Les augmentations constatées notamment concernant l'écriture scénaristique ont en effet été compensées au niveau du chapitre par des mouvements de crédits vers le chapitre 011, comme précisé ci-dessus.

Augmentation des dépenses du chapitre 65 :

Comme indiqué précédemment, le chapitre 65 est majoritairement augmenté (17 650 €) pour les aides à la librairie dans le cadre du reliquat 2022 du plan de relance de la DRAC Centre-Val de Loire.

Ajustement des dépenses au chapitre 67 :

Une augmentation de 1 000 € est nécessaire sur ce chapitre pour permettre l'intégration éventuelle de réductions de titres sur années antérieures à régulariser.

Le budget supplémentaire se présente donc comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	101 047,83	-165 180,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		266 227,83
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	101 047,83	101 047,83
BUDGET SUPPLEMENTAIRE GLOBAL	101 047,83	101 047,83

Un détail par chapitre est présenté en page suivante.

Vous trouverez annexé au présent rapport le budget supplémentaire de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique au titre de l'exercice budgétaire 2023 qui porte le budget global de l'agence à **8 109 705,83 €**.

		CA 2022		BP 2023			BS 2023		Alloué 2023	
		Montant	% sur section	RAR 2022	Montant	% sur section	RAR 2022	Montant	Montant	% sur section
chapitre D 040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	285 886,97	19,13%		374 030,00	52,97%			374 030,00	52,97%
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	310 824,00	20,80%							
chapitre D 13	Subventions d'investissement				2 500,00	0,35%			2 500,00	0,35%
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilés	15 450,00	1,03%		30 000,00	4,25%			30 000,00	4,25%
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	56 997,42	3,81%	7 373,85	40 785,00	6,82%			48 158,85	6,82%
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	126 253,72	8,45%	7 840,41	222 586,86	32,63%			230 427,27	32,63%
Opérations	Total des opérations d'équipement	698 796,00	46,77%	21 011,88		2,98%			21 011,88	2,98%
chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	496 008,13	33,47%							
chapitre R024	Produit des cessions				33 000,00	4,67%			33 000,00	4,67%
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	386 913,50	26,11%		505 875,00	71,64%			505 875,00	71,64%
chapitre R 041	Opérations patrimoniales	310 824,00	20,98%							
chapitre R 13	Subventions d'investissement	288 000,00	19,44%		137 253,00	19,44%			137 253,00	19,44%
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilés				30 000,00	4,25%			30 000,00	4,25%
	Total des dépenses d'investissement	1 494 208,11			706 128,00			0,00	706 128,00	
	Total des recettes d'investissement	1 481 745,63			706 128,00			0,00	706 128,00	
chapitre D 011	Charges à caractère général	1 286 112,04	18,24%		1 380 030,00	18,90%		79 957,83	1 459 987,83	19,72%
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 755 614,90	39,08%		2 804 495,00	38,40%		-550,00	2 803 945,00	37,87%
chapitre D 022	Dépenses imprévues				3 000,00	0,04%			3 000,00	0,04%
chapitre D 042	Opé d'ordre de transferts entre sections	386 913,50	5,49%		505 875,00	6,93%			505 875,00	6,83%
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	2 619 268,96	37,14%		2 608 630,00	35,72%		20 640,00	2 629 270,00	35,51%
chapitre D 66	Charges financières	56,40	0,00%							
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	2 750,00	0,04%		500,00	0,01%		1 000,00	1 500,00	0,02%
chapitre D68	Dotations provisions semi-budgétaires	945,00	0,01%							
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	350 250,75	4,79%					266 227,83	266 227,83	3,60%
chapitre R 013	Atténuations de charges	31 511,73	0,43%		25 720,00	0,35%			25 720,00	0,35%
chapitre R 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	285 886,97	3,91%		374 030,00	5,12%			374 030,00	5,05%
chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	434 244,97	5,93%		752 980,00	10,31%		-165 180,00	587 800,00	7,94%
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	6 103 378,65	83,40%		6 084 300,00	83,32%			6 084 300,00	82,18%
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	12 845,83	0,18%							
chapitre R 77	Produits exceptionnels	99 769,73	1,36%		65 500,00	0,90%			65 500,00	0,88%
	Total des dépenses de fonctionnement	7 051 660,80			7 302 530,00			101 047,83	7 403 577,83	
	Total des recettes de fonctionnement	7 317 888,63			7 302 530,00			101 047,83	7 403 577,83	
	Total des dépenses	8 545 868,91			8 008 658,00			101 047,83	8 109 705,83	
	Total des recettes	8 799 634,26			8 008 658,00			101 047,83	8 109 705,83	

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé,

Après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil d'administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Le conseil d'administration,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'adopter le budget supplémentaire 2023 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique ;

Votants : 24

Pour : 24

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique**

Annexe 4 : Budget supplémentaire 2023 de Ciclic Centre-Val de Loire